

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

MAI 2013

PRINCIPALES TENDANCES

A fin mai 2013 et en comparaison avec la même période de l'année 2012, l'exécution des budgets des collectivités territoriales et de leurs groupements laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

des recettes en hausse de 27,7% provenant de l'évolution des principales natures de recettes suivantes :

- l'augmentation de 32,8% des impôts directs sous l'effet de la hausse de la part des collectivités dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+263 MDH), de la taxe professionnelle (+24,6%), de la taxe de services communaux (+19,1%) et de la taxe d'habitation(+11,5%);
- la hausse de 22,76% des impôts indirects qui s'explique essentiellement par l'accroissement de 24,8% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- l'accroissement de 55,7% des recettes non fiscales provenant de la hausse des fonds de concours (326 MDH contre 106 MDH) et des recettes domaniales (+53,1%).

Les recettes transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA, de l'IS et de l'impôt sur le revenu (IR)) représentent 65,7% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en hausse de 15,1% en raison de l'augmentation de 4,2% des dépenses de personnel, de 36,2% des autres dépenses de biens et services et de 29,4% des intérêts de la dette ;
- des dépenses d'investissement qui baissent de 5,5% (2,6 MMDH contre 2,7 MMDH) et dont le taux d'émission a été de 13% des prévisions.

Solde ordinaire et excédent global

- un solde ordinaire positif de 4,6 MMDH contre un solde ordinaire positif de 3 MMDH à fin mai 2012 ;
- un excédent global de 5,2 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 3,2 MMDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 2,9 MMDH un an auparavant.

Fonds disponibles

A fin mai 2013, les fonds disponibles des collectivités territoriales et de leurs groupements ont atteint 25,5 MMDH, en augmentation de 5 MMDH par rapport à leur niveau de fin décembre 2012.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Mai 2012	Prévisions 2013	Mai 2013	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	9 049	28 893	11 558	40%	27,7%
1.1- Recettes fiscales :	8 071	24 696	10 035	41%	24,3%
<i>Impôts directs</i>	1 306	6 837	1 734	25%	32,8%
<i>Impôts indirects</i>	6 765	17 859	8 301	46%	22,7%
1.2- Recettes non fiscales :	978	4 197	1 523	36%	55,7%
<i>Domaine</i>	239	987	366	37%	53,1%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	205	517	232	45%	13,2%
<i>Fonds de concours</i>	106	847	326	38%	207,5%
<i>Autres recettes</i>	428	1 846	599	32%	40,0%
2- DEPENSES ORDINAIRES	6 057	22 193	6 973	31%	15,1%
2.1- Biens et services :	5 646	21 347	6 441	30%	14,1%
<i>Personnel</i>	3 902	11 983	4 066	34%	4,2%
<i>Autres biens et services</i>	1 744	9 364	2 375	25%	36,2%
2.2- Intérêts de la dette :	411	846	532	63%	29,4%
3- SOLDE ORDINAIRE	2 992	6 700	4 585	-	-
4- INVESTISSEMENT	2 715	19 335	2 567	13%	-5,5%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	36	-32	25		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	2 585	-655	3 143		
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	2 898	-13 322	5 186		
8- FINANCEMENT :	-2 898	13 322	-5 186		
<i>Recettes d'emprunt</i>	454	1 521	227		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-364	-924	-450		
<i>Excédents antérieurs</i>	-2 988	12 725	-4 963		

¹ Occupation temporaire du domaine public

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Mai 2012	Prévisions 2013	Mai 2013	Taux de réalisation	Variation en %
<u>RECETTES FISCALES</u>	<u>8 071</u>	<u>24 696</u>	<u>10 035</u>	<u>41%</u>	<u>24,3%</u>
IMPÔTS DIRECTS	1 306	6 837	1 734	25%	32,8%
<i>Taxe de services communaux²</i>	612	3 014	729	24%	19,1%
<i>Taxe professionnelle²</i>	187	2 103	233	11%	24,6%
<i>Taxe d'habitation²</i>	61	362	68	19%	11,5%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	446	798	451	57%	1,1%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	0	279	129	46%	
<i>Part des régions dans l'IR</i>	0	281	124	44%	
IMPÔTS INDIRECTS	6 765	17 859	8 301	46%	22,7%
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	5 878	15 626	7 335	47%	24,8%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	301	710	285	40%	-5,3%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	82	207	80	39%	-2,4%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	65	156	69	44%	6,2%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	77	164	77	47%	0,0%
<i>Taxe de séjour</i>	62	160	70	44%	12,9%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	72	138	71	51%	-1,4%
<i>Autres impôts indirects</i>	228	698	314	45%	37,7%
<u>RECETTES NON FISCALES</u>	<u>978</u>	<u>4 197</u>	<u>1 523</u>	<u>36%</u>	<u>55,7%</u>
<i>Domaine</i>	239	987	366	37%	53,1%
<i>Redevance OTDP communal</i>	205	517	232	45%	13,2%
<i>Fonds de concours</i>	106	847	326	38%	207,5%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	161	513	170	33%	5,6%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	-22	220	0	0%	-100,0%
<i>Subventions</i>	26	201	25	12%	-3,8%
<i>Recettes diverses</i>	263	912	404	44%	53,6%
<u>TOTAL DES RECETTES</u>	<u>9 049</u>	<u>28 893</u>	<u>11 558</u>	<u>40%</u>	<u>27,7%</u>

² la loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6 décembre 2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2010 (B.O n° 5822 du 18 mars 2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préf/Prov	Communes rurales	Communes urbaines	Total
1- RECETTES	578	2 083	3 075	5 822	11 558
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	204	79	446	1 861	2 590
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	203	51	233	988	1 475
<i>Produits des services</i>	0	0	45	238	283
<i>Produits des biens</i>	1	28	168	635	832
					0
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	13	1	80	936	1 030
<i>Taxe professionnelle</i>	0	1	18	214	233
<i>Taxe d'habitation</i>	0	0	6	62	68
<i>Taxe de services communaux</i>	13	0	56	660	729
1.3- Ressources transférées :	361	2 003	2 549	3 025	7 938
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	106	1 935	2 464	2 829	7 334
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	253	0	0	0	253
<i>Fonds de concours et subventions</i>	2	68	85	196	351
2- DEPENSES ORDINAIRES	127	937	1 581	4 330	6 975
2.1- Biens et services :	81	913	1 530	3 917	6 441
<i>Personnel</i>	17	757	1 064	2 228	4 066
<i>Autres biens et services</i>	64	156	466	1 689	2 375
2.2-Intérêts de la dette	46	24	51	413	534
3- SOLDE ORDINAIRE	451	1 146	1 494	1 492	4 583
4- INVESTISSEMENT	320	662	599	983	2 564
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	11	0	4	10	25
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	99	497	903	1 643	3 142
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	241	981	1 802	2 162	5 186
8- FINANCEMENT :	-241	-981	-1 802	-2 162	-5 186
<i>Recettes d'emprunt</i>	24	11	33	160	228
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-40	-19	-69	-322	-450
<i>Excédents antérieurs</i>	-225	-973	-1 766	-2 000	-4 964

La situation provisoire des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin mai 2013 laisse apparaître une hausse des ressources de 27,7% et une augmentation des dépenses ordinaires de 15,1%, dégagant ainsi un solde ordinaire positif de 4,6 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 2,6 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 3,2 MMDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 5,2 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes des collectivités territoriales se sont établies à 11,6 MMDH en hausse de 27,7% par rapport à fin mai 2012. Ceci est dû à l'augmentation de 32,1% des recettes transférées par l'Etat, et de 18,8% des recettes gérées par les collectivités territoriales et de 19,8% des recettes gérées par l'Etat pour leur compte.

Ressources des collectivités territoriales				
	2012	Prévisions	2013	Evol. %
Transférées	6 010	17 234	7 939	32,1%
Gérées par l'Etat	860	5 479	1 030	19,8%
Gérées par les collectivités	2 179	6 180	2 589	18,8%
TOTAL	9 049	28 893	11 558	27,7%

1.1-RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales ont atteint 10 MMDH, en hausse de 24,3% par rapport à leur niveau de fin mai 2012, provenant pour l'essentiel de l'augmentation de la part des collectivités dans le produit de la TVA et de leur part dans le produit de l'IS et de l'IR.

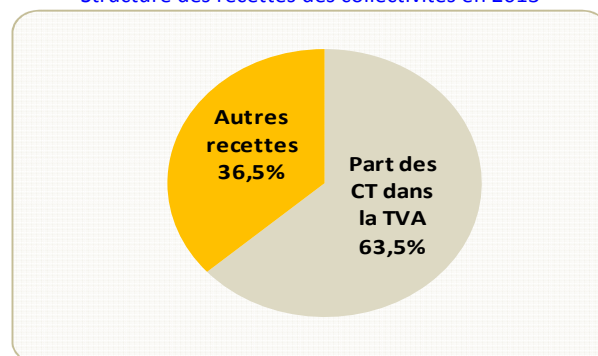
Les recettes fiscales ont constitué 86,8% des recettes globales des collectivités territoriales durant l'année 2013.

1.1.1- ressources transférées

S'élevant à 7,9 MMDH à fin mai 2013 contre 6 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 32,1%. Cette hausse résulte de l'augmentation de 24,8% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (7,3 MMDH contre 5,9 MMDH) et de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (253 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 63,5% de leur part dans le produit de la TVA.

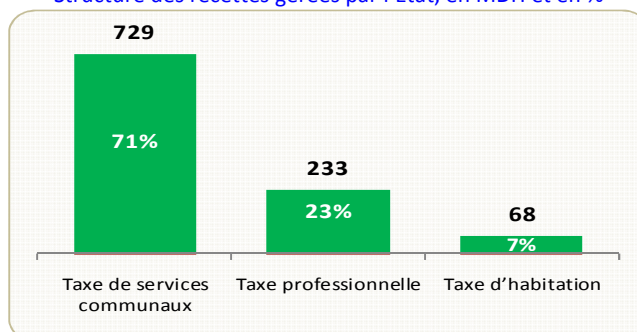
Structure des recettes des collectivités en 2013



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

S'établissant à 1030 MDH à fin mai 2013 contre 860 MDH un an auparavant, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont enregistré une augmentation de 19,8%, provenant de la hausse de 19,1% de la taxe de services communaux, de 24,6% de la taxe professionnelle et de 11,5% de la taxe d'habitation.

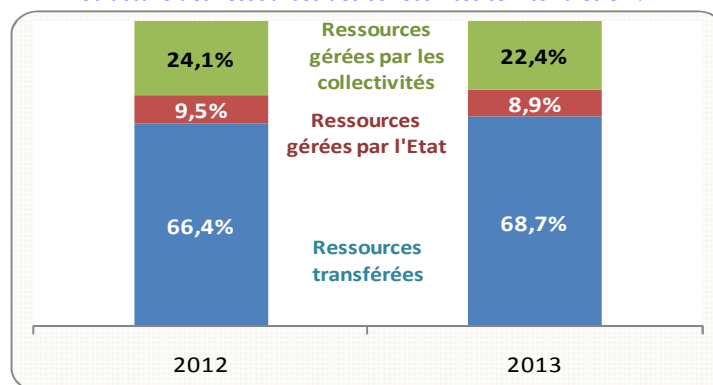
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales ont totalisé 2,6 MMDH à fin mai 2013, en augmentation de 18,8% par rapport à leur niveau à fin mai 2012. Elles sont constituées en grande partie par la taxe sur les terrains urbains non bâtis, les recettes domaniales, la taxe sur les opérations de construction, la redevance OTDP communal et la redevance sur les recettes des mandataires des marchés de gros.

Structure des ressources des collectivités territoriales en %



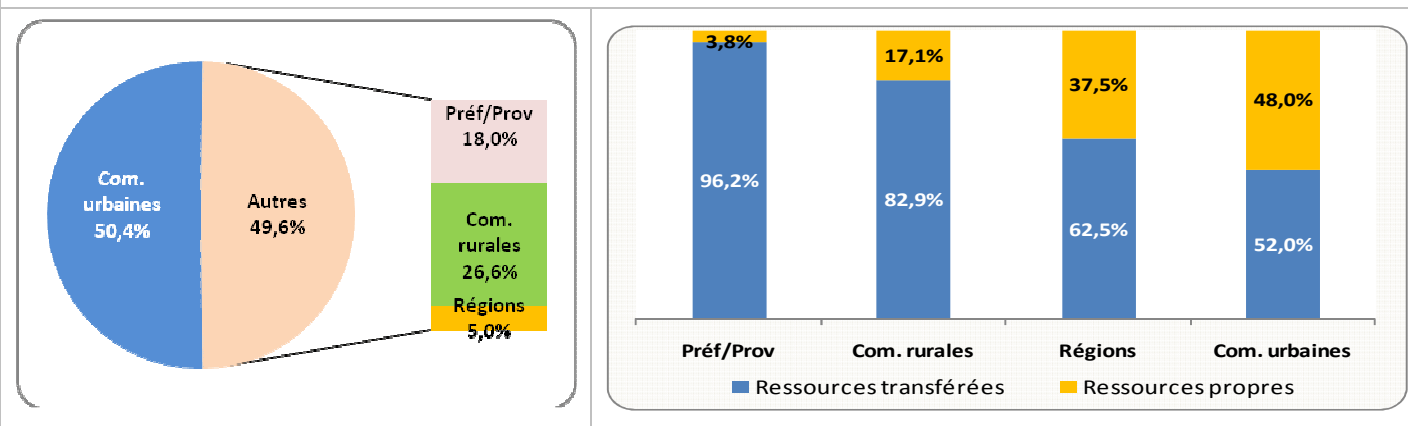
1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales se sont établies à 1,5 MMDH, en hausse de 55,7% d'une année sur l'autre, principalement en raison de la hausse de 53,1% des recettes domaniales et des fonds de concours qui ont passé de 106 MDH à 326 MDH. Les fonds de concours sont constitués pour l'essentiel par des versements effectués par certains départements ministériels.

1.3- Répartition des recettes par type de collectivité territoriale

Avec 5,8 MMDH, les recettes des communes urbaines représentent 50,4% des recettes globales dont ont bénéficié les collectivités territoriales durant l'année 2013.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale durant l'année 2013 permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 52% des recettes des communes urbaines contre 96,2% pour les provinces et préfetures et 82,9% pour les communes rurales.



2- DEPENSES

A fin mai 2013, les dépenses globales effectuées par les collectivités territoriales se sont établies à 9,5 MMDH, en augmentation de 8,8% par rapport à leur niveau de fin mai 2012. Elles se composent à hauteur de 73,1% de dépenses de fonctionnement.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 7 MMDH à fin mai 2013 contre 6,1 MMDH un an auparavant, soit une hausse de 15,1%. Cette hausse s'explique par l'augmentation de 4,2% des dépenses de personnel, de 36,2% des dépenses des autres biens et services et de 29,4% des charges en intérêts de la dette.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
	2012	Prévision	2013	Réalisation	Variation
Personnel	3 902	11 983	4 066	34%	4,2%
Matériel	1 744	9 364	2 375	25%	36,2%
Intérêts dette	411	846	532	63%	29,4%
TOTAL	6 057	22 193	6 973	31%	15,1%

Dépenses de personnel

Les salaires servis à fin mai 2013 ont atteint 4,1 MMDH contre 3,9 MMDH une année auparavant, soit une augmentation de 4,2%. Les salaires représentent 58,3% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et ont absorbé l'équivalent de 55,4% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 2,4 MMDH à fin mai 2013, en augmentation de 36,2% par rapport à leur niveau à fin mai 2012. Elles sont constituées pour 33% de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 532 MDH à fin mai 2013 contre 411 MDH un an auparavant, soit une hausse de 29,4%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin mai 2013 s'est traduite par un solde ordinaire positif de 4,6 MMDH contre un solde ordinaire positif de 3 MMDH un an auparavant. Ce solde a permis de couvrir la totalité des dépenses d'investissement.

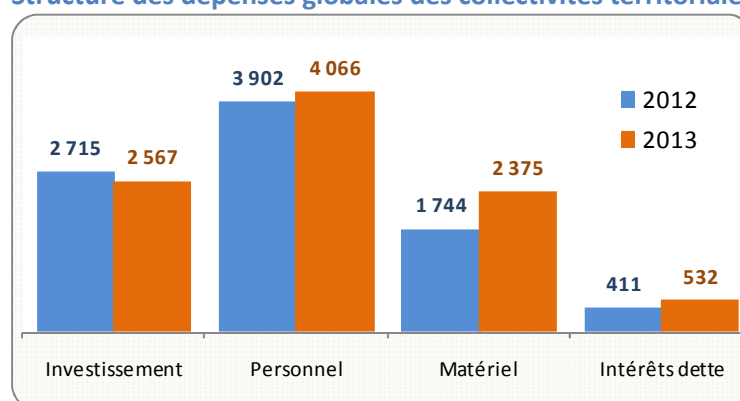
2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 2,6 MMDH à fin mai 2013, en baisse de 5,5% par rapport à leur niveau à fin mai 2012.

Elles se composent à hauteur de 39,2% de travaux neufs et grosses réparations, dont le montant a été de 1007 MDH, en diminution de 20%.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2012	Prévision	2013	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	1 259	9 216	1 007	11%	-20,0%
Projets intégrés ³	525	6 225	379	6%	-27,8%
Acquisitions immobilières	274	1 927	244	13%	-10,9%
Programmes nationaux ⁴	321	1 081	698	65%	117,4%
Acquisitions mobilières ⁵	142	550	160	29%	12,7%
Subventions	194	336	79	24%	-59,3%
TOTAL	2 715	19 335	2 567	13%	-5,5%

Structure des dépenses globales des collectivités territoriales



³ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc...).

⁴ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales

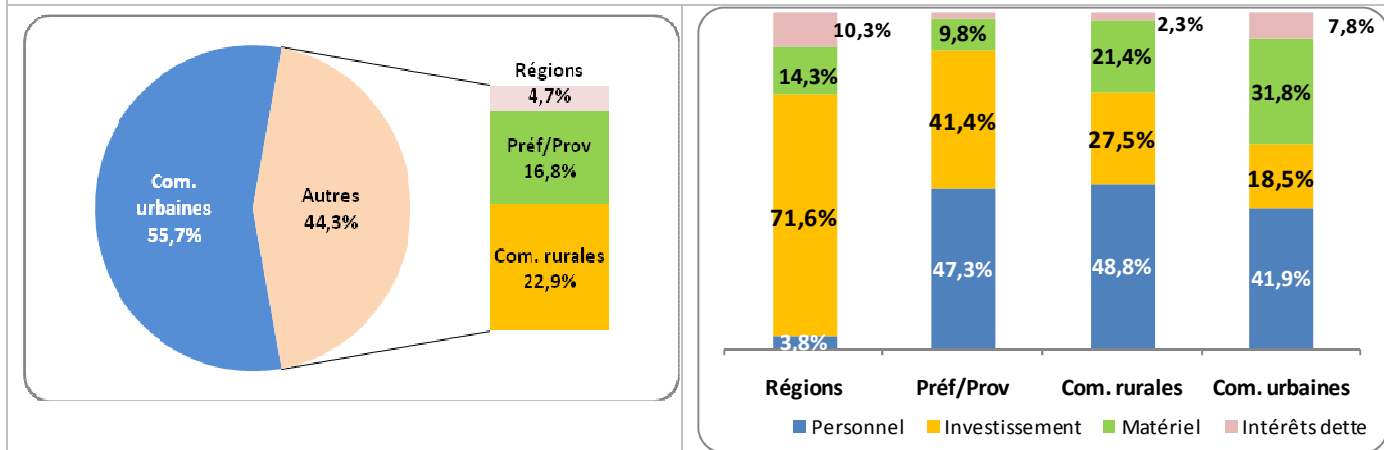
⁵ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles

2.3- Répartition des dépenses par type de collectivité territoriale

Avec 5,3 MMDH, les dépenses des communes urbaines représentent 55,7% des dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales à fin mai 2013.

La répartition des dépenses par type de collectivité territoriale à fin mai 2013 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent une part importante des budgets des communes rurales et urbaines
- l'essentiel des dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 71,6% de dépenses d'investissement



3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin mai 2013 des soldes positifs de 25 MDH et de 3,1 MMDH respectivement contre un solde positif de 36 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 2,6 MMDH pour les comptes spéciaux à fin mai 2012.

4- EXCEDENT / DEFICIT GLOBAL

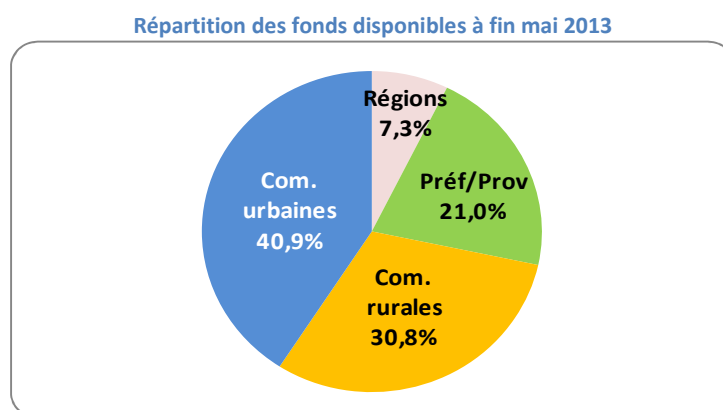
La situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent de 5,2 MMDH à fin mai 2013 contre un excédent de 2,9 MMDH une année auparavant.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin mai 2013 auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 227 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 450 MDH et la reconstitution des fonds disponibles pour 1,1 MMDH.

6- FONDS DISPONIBLES

Les fonds disponibles des collectivités territoriales à fin mai 2013 se sont élevés à 25,5 MMDH dont 20,6 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs⁶. Les communes urbaines interviennent pour 40,9% des fonds disponibles des collectivités territoriales.



⁶ Les excédents des exercices antérieurs sont constitués pour l'essentiel de reports de crédits.